

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE
RESSOURCES**

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES
ET DES ASSEMBLÉES

DGAR_DAJA24_28

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Vu l'article L. 3221-3 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du président du conseil départemental du Morbihan,

Vu la délibération du conseil départemental en date du 1^{er} juillet 2021 chargeant le président du conseil départemental, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de certains marchés et accords-cadres,

Vu l'arrêté du 28 août 2024 relatif à l'organisation des services départementaux,

Sur proposition de M. le directeur général des services,

ARRÊTE :

Article 1^{er} – Les dispositions ci-après de l'arrêté n° DGS_DAAAJ23_35 du 22 décembre 2023 donnant délégation permanente de signature à **Mme Stéphanie PICAUT**, directrice générale adjointe en charge de l'éducation, de la culture, de l'attractivité, des territoires, sont modifiées comme suit à compter du 1^{er} octobre 2024 :

❖ Article 3

« En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Stéphanie PICAUT** et de **M. Sébastien BORDAGE**, la délégation de signature définie à l'article 2, à l'exclusion des marchés publics passés selon une procédure adaptée, de leurs avenants et des bons de commande d'un montant supérieur à 5 000 € HT, est donnée à :

- Mme Marie-Caroline ARRIGHI, pour les affaires relevant des compétences et attributions du pôle « Actions éducatives et numériques »,

- Mme Dominique BAUDET, pour les affaires relevant des compétences et attributions du pôle « Gestion opérationnelle des agents techniques des collèges ».

Article 2 – M. le directeur général des services et Mme la directrice générale de l'éducation, de la culture, de l'attractivité, des territoires sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sous forme électronique sur le site internet du département (www.morbihan.fr)

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le

ID : 056-225600014-20240930-DGAR_DAJA24_28-AR

Publié en ligne le 01/10/2024

Vannes, le 30 septembre 2024

Le Président du Conseil départemental

David LAPPARTIENT